



Cahier des charges du responsable du Ministère des Publications dans les sections locales.

Le choix du responsable sera en fonction de son intérêt et de son expérience dans l'évangélisation par la page imprimée.

L'importance de nos publications selon Ellen G. White :

« La puissance de notre œuvre dépend dans une grande mesure du département des publications » (LCE, p. 171). « L'Église doit vouer **beaucoup** d'attention à l'œuvre du colportage. C'est le moyen par lequel il lui est donné de faire rayonner sa lumière dans le monde...**Dieu a institué** le colportage pour communiquer la lumière contenue dans nos livres... » ; « Quand les membres d'église comprendront combien il est **important** de répandre nos publications, ils consacreront plus de temps à cette tâche. Nos périodiques, nos brochures et nos livres seront placés dans les familles afin d'y faire connaître l'Évangile. **(LCE p. 8)**

« il m'a été montré que nous ne faisons pas notre devoir dans la distribution gratuite des brochures » ; « Membres d'église, prenez conscience de l'importance que revêt la diffusion de nos publications et **consacrez plus de temps à ce travail**. Placez dans les foyers les journaux, brochures et livres qui prêcheront l'évangile sous différents aspects. »

« Emportez avec vous, **partout où vous allez**, une série de traités soigneusement choisis, que vous distribuerez au gré des occasions qui se présenteront. **(Service Chrétien p.180, 185)**

Le rôle du responsable au sein de la section locale :

1- Le rôle du responsable du Ministère des Publications dans la section locale est de promouvoir auprès des autres responsables des départements la Bonne Nouvelle par le moyen de la page imprimée, sous la supervision du comité d'église. Il travaillera en étroite collaboration avec le responsable fédéral pour étendre son efficacité.

2- Par le moyen des livres et des revues de l'Église Adventiste du Septième Jour, il encouragera les membres à vendre ou à distribuer gratuitement nos littératures missionnaires. « S'il existe une œuvre plus importante que toute autre, c'est bien celle qui consiste à répandre nos publications. »

3- Le responsable doit veiller à ce que chaque évènement ou programme donne lieu à une

opportunité d'offrir ou de vendre nos littératures. (Semaine de la famille, santé, gestion chrétienne de la vie, mois des jeunes, etc...)

4- Il travaillera en collaboration avec le Directeur de l'école du sabbat et du ministère personnel, pour la sélection des livres à offrir aux visiteurs de l'E.D.S et lors de campagnes d'évangélisation, même ayant lieu en ligne.

5- Le responsable tiendra un registre trimestriel des livres et brochures distribués, à envoyer au Ministère des Publications fédéral.

6- Il réservera une fois par mois un témoignage en rapport avec les publications distribuées.

7- Le responsable fera la promotion des livres du mois proposés par la fédération. Le cas échéant, ils seront proposés par le comité d'église.

8- Il préparera et sensibilisera l'église lors de la journée des Publications.

9- Le responsable organisera des séminaires ou des formations sur l'importance du Ministère des Publications dans l'église.

10- Il encouragera les membres susceptibles de devenir des représentants évangélistes à plein temps à s'enrôler.

Sources et références bibliographiques :

Le Colporteur Evangéliste.

Le Manuel d'église p. 89-90.

Autres ressources : consultez les notes n°13, p. 176 du Manuel d'église.

BON MINISTERE !

Département des Publications de la fédération de l'Eglise Adventiste de la Guadeloupe. Janvier 2022.